



**MAIRIE DE CABRIES**  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Fax : 04.42.28.14.20  
Mail : maire@cabries.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2022/118/2222

**Objet : avenants n° 1, n° 2 et n° 3 au marché de réhabilitation et rénovation du rez-de-chaussée et de la cave de la Mairie annexe de Calas lot n°1 « démolition/gros œuvre/second œuvre » avec la société MAIRISE & CONSTRUCTION.**

### Le Maire de la commune de Cabriès

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° ;

**Vu** la décision n°2022/073/2177 du 21 juillet 2022, attribuant le marché de réhabilitation et rénovation du rez-de-chaussée et de la cave de la Mairie annexe de Calas lot n°1 « démolition/gros œuvre/second œuvre » avec la société MAIRISE & CONSTRUCTION pour un montant de : 175 593,54 € HT ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires imprévus, compte tenu des contraintes techniques de solidité et de sécurité apparues en cours d'exécution des travaux au rez-de-chaussée et au R+1 et les modifications sur quelques éléments, demandées par la collectivité ;

**Considérant** que ces sujétions techniques imprévues, décrites dans les avenants n° 1 et n° 2, représentent une hausse cumulée de 8,94% du montant total du marché initial, que l'avenant n° 3 prolonge le délai d'exécution des travaux complémentaires, suite à la réalisation de travaux de désamiantage qui entraînent une augmentation du délai global de réalisation de l'opération de 4 semaines ;

### DECIDE

#### en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

**ARTICLE 1 :** De signer les avenants n° 1, n° 2 et n° 3 au marché afin d'acter les travaux supplémentaires et d'adaptation indispensables à la bonne exécution des travaux, avec la société MAITRISE & CONSTRUCTION représentée par Monsieur Sauveur CAVATAIO agissant en qualité de président pour un montant de 5 867,00 € HT pour l'avenant n°1 et de 9 843,60 € HT pour l'avenant n°2, portant à 191 304,14 € HT le montant total du marché n°22024 lot n°1, après avenants.

**ARTICLE 2 :** Les autres clauses du marché non modifiées par les avenants 1 et 2 demeurent inchangées et l'avenant 3 modifie le délai d'exécution de 4 semaines supplémentaires concernant la réalisation des travaux complémentaires et de désamiantage.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et éventuellement, des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée aux intervenants et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État dans le département, et à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre l'Étang.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

**ARTICLE 6 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Cabriès, le 13/12/2022

Le Maire

Amapola VENERON

En préfecture  
013-211300199-20221213-2022\_118\_2222-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

